

des commentaires interminables. Toutefois, mon dessein est d'en faire quelques-uns et plusieurs honorables sénateurs de la gauche exprimeront, j'en suis certain, leur avis sur le discours de Son Excellence.

J'appellerai ce discours un chant de triomphe qui ne nous laisse pas entrevoir l'avenir. Plusieurs d'entre nous ont peut-être d'autres idées au sujet des exploits qu'il célèbre, mais les membres de cette Chambre auraient aimé à avoir un aperçu des projets de loi à venir. Voilà ce qui nous aurait intéressés et qui aurait aussi intéressé, il me semble, la population de tout le pays. Je ne m'attendais pas que le ministère nous apprendrait qu'il y aura une élection ou qu'il n'y en aura pas. A cet égard, le public lui-même doit interpréter les signes des temps et tirer ses propres conclusions.

Je tiens à féliciter le motionnaire de la grâce et du talent qu'il a déployés dans l'accomplissement de sa tâche, et je puis, avec autant de raison, adresser le même éloge à celle qui l'a appuyé. Il faut beaucoup d'éloquence naturelle pour se laisser enthousiasmer par le menu d'anachorète étalé dans le discours du trône.

Le discours rappelle que la conférence économique aura lieu à Londres en même temps que la conférence impériale. Quant à moi, je crois que cela est sage dans les circonstances. Je sais combien il serait difficile de faire venir des représentants des différents dominions—qui seraient probablement les seuls qui assisteraient à la conférence à part ceux de la Grande-Bretagne—si la réunion avait lieu ici, à Ottawa. En effet, les autres dominions comme le nôtre voudraient être représentés à la conférence impériale, à Londres. Or, assister aux deux réunions, l'une en Angleterre, l'autre au Canada, ce serait une perte de temps pour les hommes publics ayant alors des fonctions à exercer dans leur pays. Les représentants de quelques dominions prendraient moins de temps pour aller en Angleterre que pour se rendre au Canada. Personnellement, je ne veux formuler aucune plainte. Comme les deux conférences auront lieu la même année, je considère que la solution est heureuse.

Plusieurs d'entre nous, j'en suis certain, conçoivent que des questions très importantes viendront sur le tapis à la conférence économique. Je ne sais si quelques-uns des rêves que caresse la Société des nations, tant à l'égard de la paix universelle qu'au sujet de l'existence ou de l'absence d'un tarif mondial, trouveront grâce aux yeux de la Grande-Bretagne ou des dominions représentés à cette conférence.

L'honorable M. WILLOUGHBY.

L'adresse parle de la question du status ou, plutôt, des problèmes à résoudre avant que nous soyons sur le même pied et que nous possédions de plus des pouvoirs législatifs égaux. Ces problèmes ont trait à notre marine marchande, à nos droit d'extra-territorialité et à l'acte concernant la validité des lois coloniales. Le discours déclare qu'on a trouvé une solution à ces diverses questions—il n'y en a que trois ou quatre en tout—qui nous empêchent à présent d'être sur un pied de complète égalité avec le parlement impérial relativement aux pouvoirs législatifs. Je ne m'insurge pas contre ce résultat si on l'a atteint. En admettant que nous sommes sur un pied d'égalité, comme cela a été déclaré à la conférence de la Paix, je me demande pourquoi nous ne jouirions pas des mêmes pouvoirs législatifs et de droits absolus d'extra-territorialité. Nous en avons eu un exemple dans les premiers temps. Plusieurs honorables sénateurs se rappellent qu'autrefois, lors de la révolte suscitée par Mackenzie en 1837, quelques-uns de ceux qui avaient été déclarés coupables ayant été exilés aux Bermudes, nous avons eu la preuve que nous n'exercions pas de droits hors de notre territoire, vu que le parlement impérial a décidé que, dans ce cas-là, le Gouverneur général avait outrepassé ses pouvoirs. Une démarche semblable, à l'heure qu'il est, pourrait amener le même résultat. Cependant, comme l'époque des colonies pénales a disparu, je ne crois pas qu'il soit probable qu'un incident de ce genre se répète.

Le discours du trône mentionne un sujet très important dont les hommes publics du Canada se sont occupés depuis longtemps: la rétrocession aux provinces des prairies de leurs ressources naturelles. Il nous apprend que les intéressés se sont déjà entendus dans le cas du Manitoba et de l'Alberta. Nous n'ignorons pas que les revendications du Manitoba ont été examinées par une commission dont j'ai eu le plaisir de lire le rapport. Je crois savoir que la province de l'Alberta consent à accepter, autant qu'elles lui sont applicables, les conclusions de cette commission. Reste la Saskatchewan. Je ne suis pas parfaitement sûr que cette province, depuis mon arrivée ici, ait accepté l'offre du gouvernement fédéral, mais j'ai idée qu'il en est ainsi, c'est-à-dire que les ressources naturelles seront rétrocédées à la province, telles qu'elles existaient en 1905, et qu'une enquête judiciaire aura lieu relativement aux droits revenant à la Saskatchewan pour la période de 1870 à 1905. Cette question fera probablement l'objet d'une décision des tribunaux qui pourra être portée en der-